Courses de Lille. — Nous avions raison hier d'annoncer le grand succès qu'obtiendra la deuxième journée des courses. Comme on le verra par les engagements ci-dessous, les meilleures écuries françaises seront représentées. Ce sont :

Baron Finot, *Beltina*, *Vanloo*; baron E. Grenier, *Régence*; baron O. Vanloo, *Le Caire* ; A. Houze, *Patience*, *Fédora ex Virgmie*; E. Gracy, *Sagaie* ; A. Rhipp, *Annibal*, *St Hélots*; Sir Tom. *Ça va Bien*; G. Guinebert, *Pâquerette*, *La Barbée* ; Meuriss, *Far-West*; N. Anderews, *Boisy* ; G. Ledat *Trompe-rie*; prince J. Murat, *Quimper* ; vicomte de Jumilhac, *Barbizon* ; A. Khan, *Voisins* ; capitaine Georges, *Verlion*.

Le handicap sera publié à Paris, aujourd'hui lundi, à midi ; les forfaits peuvent être déclarés jusqu'à jeudi à midi.

Pour le Prix de la Deûle, course au trot, 3 ans, il y a 5 engagements.

Les engagements pour les autres prix ne seront terminés que demain mardi, à six heures du soir.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 8 juin 1885.

Présidence de M. le conseiller POULLE. — Ministère public : M. FLEURY, avocat-général.

1re affaire : Faux.

Eugène-Auguste-Joseph Wacogne, âgé de 21 ans, né à Vieux-Berquin, le 4 mars 1864, demeurant à Avesnes et ancien employé à la recette des finances de cette ville, est renvoyé devant le jury du Nord, comme accusé de faux en écriture publique et authentique, d'usage de faux et de détournements de deniers publics.

2e affaire : Emission de faux billets de banque, à Lille.

Lambert-Pierre Jooris, ouvrier peintre demeurant à Bruxelles, est né à Anvers, le 25 août 1853. Il a donc 31 ans.

Il est accusé d'usage de faux billets de la Banque de France et d'introduction en France de billets de banque français contrefaits.

Voici les détails de cette affaire, tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation.

En novembre 1884, la Banque de France constatait la circulation à Lille, de plusieurs faux billets de 100 fr. Ils présentaient une imitation très-exacte du nouveau type émis en 1882 ; mais ils portaient tous les mêmes numéros 361 et 398. En outre, le dessin des figurines offrait quelque défectuosité et le texte de l'article 139 du Code pénal était peu lisible.

Il est à remarquer qu'une liasse de 208 billets semblables, contenue dans un portefeuille abandonné sur une route, avait été trouvée, cinq mois auparavant, dans l'arrondissement de Nancy.

L'information, commencée à Lille, ne tarda pas à révéler que les billets, émis à Lille, avaient tous été mis en circulation par le nommé Lambert Jooris, pendant un séjour qu'il avait fait dans cette ville, du 21 au 24 novembre 1884. Il fut donc arrêté ; et, d'ailleurs, il était, de la part du gouvernement belge, l'objet d'une demande d'extradition pour faits identiques.

Il a reconnu, sans difficulté, qu'il avait acheté à Lille, de différents côté, un parapluie, un pantalon, une redingote, un chapeau, une montre et une chaîne, et qu'à chacun des négociants, chez lesquels il avait fait ces achats, il avait remis en paiement un billet de 100 fr. sur lequel on lui avait rendu de la monnaie. Au surplus, c'est également avec un billet de 100 fr. qu'il avait soldé une dépense chez un sieur Henri Lefebvre, cafetier. Or, tous ces billets de banque ont été vérifiés et reconnus faux.

L'accusé ne dénie nullement cette particularité ; mais il soutient qu'il était de bonne foi et qu'il ignorait que les billets, dont il faisait usage, fussent contrefaits. Il allègue que ces billets provenaient d'une somme de 1,600 fr qui lui aurait été payée entièrement en billets de 100 fr., à Bruxelles, en 1884, par un certain M. Jean. Celui ci a été vainement recherché par la police belge ; et l'accusé ne peut préciser autrement l'identité de cette personne, ni indiquer son domicile, ni fournir sur elle aucun renseignement de nature à la faire retrouver. Il prétend avoir exécuté, pour elle, un travail de peinture et de décoration et en avoir reçu son salaire.

D'après l'accusation, ce système de Jooris est absolument inadmissible. Ce fait qu'il a toujours, tant à Bruxelles qu'à Lille, affectué ses paiements, même minimes, avec des billets de 100 fr., démontre qu'il agissait sciemment, pour obtenir de la monnaie de bon aloi en échange de ses faux billets.

Défenseur : Me Deschodt.

Jooris est condamné à huit ans de réclusion, et défense lui est donnée, après la purgation de cette peine, de résider dans les lieux indiqués par le gouvernement.

NORD

CANTON D'HAUBOURDIN

Election au conseil d'arrondissement

DIMANCHE 7 JUIN 1885

Résultats :

Inscrits.... 7.281
Votants.... 4.615
Majorité absolue.... 2.308

	Inscrits	Votants	M. d'Hespel	Divers	Bulletins nuls
Beaucamps..	243	182	181		1
Emmerin....	397	166	110	49	37
Englos.....	117	67	67		
Ennetières...	471	263	261		2
Erquinghem.	76	58	53		2
Escobecques.	73	54	53		1
Hallennes....	216	106	95		11
Haubourdin..	1433	998	810	8	180
Le Maisnil...	151	108	108		
Ligny.....	27	26	25		1
Lomme.....	908	569	421		
Loos.....	1192	743	530		213
Radinghem..	327	213	205		8
Santes.....	547	352	347		4
Sequedin...	155	99	68	3	28
Wavrin.....	968	612	605	1	5
TOTAUX.	7281	4615	3940	31	494

Nos adversaires, certains d'une défaite, n'avaient pas opposé de candidature à celle de M. d'Hespel. Celui-ci, comme on le voit par le tableau ci-dessus, a obtenu un nombre de voix considérable.

Partout les opportunistes avaient fait distribuer des bulletins blancs aux électeurs : cela n'a pas empêché le résultat d'être magnifique. C'est un nouveau triomphe à ajouter aux nombreux succès que nos amis ont successivement remportés dans le département du Nord.

Marcoing. — Un accident s'est produit, samedi, à quatre heures de l'après-midi, dans cette commune.

Une petite fille de trois ans, Marie Beauvais, est tombée du viaduc dans le canal de St-Quentin. M. Marquant, receveur, passait, accompagné de M. Poujol, commis principal, qui se jeta tout habillé dans l'eau, et plongea plusieurs fois sans retrouver l'enfant.

M. Riondel fils, qui, pendant ce temps, s'était déshabillé, plongea à son tour, et ce n'est qu'à la onzième fois qu'il put saisir et ramener la petite, mais qui n'était plus qu'un cadavre. Alors, une scène navrante se passa sur la berge, où se trouvaient la mère et la grand'mère de l'enfant, anxieuses et désolées. Leur désespoir faisait mal à voir.

Malgré l'issue fatale, les deux sauveteurs, MM. Riondel et Poujol, méritent de grands éloges, pour l'énergie qu'ils ont déployée.

PAS-DE-CALAIS

Noeux-les-Mines. — *Explosion de grisou. — Trois victimes.* — Une explosion de grisou s'est produite, dimanche, vers trois heures de l'après-midi, dans la fosse n° 1, de la Compagnie des mines de Vicoigne, à Noeux les-Mines. Trois ouvriers ont été asphyxiés. Leurs cadavres ont été remontés. On espère que ce seront les seules victimes.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Vancleemput, rue de Rohan, cour Lehoucq, 21. — Julie Deronne, rue Decrême, cour Coussaert, 1. — Gustave Malfait, rue de Rome, cour François. — Joseph Delespaul, rue du Moulin, cour Dubar, 9. — Charles Desbouvrie, rue Turcot, 81. — François Derdooven, rue des Filatures, cour Cornil, 4. — Jeanne Mullies, rue du Tilleul, 123. — Henri Wouters, rue de Condé, cour Hespel. — Kléber Verhulst, rue Jacquart, cour Mazurelle, 39. — Blanche Basquin, rue de Croix, 25. — Paul Desreux, rue de Lannoy, 72. — Alice Bouquet, rue Pierre-de-Roubaix, maisons Lavainne.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 juin. — René Wibaux, 25 ans, fabricant, et Joséphine Droulers, 19 ans, sans profession. — Ildephonse Fremaux, 25 ans, cordonnier, et Camille Roussel, 20 ans, journalière. — Cyrille Franchomme, 28 ans, ourdisseur, et Marie Bulteau, 28 ans, tisserande. — Alexandre Gadeyne, 30 ans, tireur de vins, et Marie Gossart, 28 ans, sans profession. — Victor Delcourt, 29 ans, serrurier, et Philomène Decamps, 34 ans, marchande de légumes. — Henri Farvaque, 25 ans, apprêteur, et Marie Lezie, 28 ans, tisserande. — Charles Lemaire, 21 ans, lisseur, et Claire Houttekette, 18 ans, rattacheuse. — Gaston Outters, notaire, et Cécile Eloy, sans profession. — Désiré Vanmeenen, 21 ans, sans profession, et Léontine Verpoort, 22 ans, sans profession. — Bénoni Vandermeeren, 27 ans, gazier, et Marie Vernier, 27 ans. — Antoine Wattier, 31 ans, garçon d'hôtel, et Joséphine Baudry, 26 ans, tricoteuse. — Pierre Maes, 26 ans, journalier, et Léonie Lapauw, 28 ans, peigneuse. — Pierre Vantriel, 31 ans, fileur, et Hortense Cœne, 29 ans, peigneuse. — Jean Gydé, 24 ans, tisserand, et Félicie Poissonnier, 22 ans, peigneuse. — Auguste Hermann, 26 ans, ébéniste, et Pélagie Vancoet, 20 ans, dévideuse. — Auguste Nivrée, 24 ans, apprêteur, et Céline Roussel, 23 ans, dame piquûrière. — Camille Deboux, 27 ans, tisserand, et Sidonie Guevar, 28 ans, servante. — Oscar Deconing, 27 ans, tisserand, et Léonie Bonami, 31 ans, bobineuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Jean Leclercq, 74 ans, journalier, rue de l'Epeule, 64. — Clémence Sorion, 10 mois, rue de Mouveaux, 62. — Alphonse Baverbeke, 8 mois, rue Darbo, 8. — Elise Dujardin, 2 mois, rue du Fort, 36.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 mai au 7 juin. — Mathilde Masses, Sartel. — Paul Leleu, Vieille-Place — Julia Minet, rue Neuve. — Eugène Delcroix, Vieille-Place — François Duquennoy, St-Liévin. — Joséphine Carrette, Petit-Tournai, — Henri Vermotte, Marlière. — Germaine Delzenne, Laboureur. — Aurélie Duthoit, Vieille-Place — Marie Duquesne, St-Liévin.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 31 mai au 7 juin. — Pierre Debyttère, 30 ans, rattacheur et Julienne Delecluse, 25 ans, soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 31 mai au 7 juin — Entre : Achille Vancauwelbeck, 41 ans, tisserand et Hortense Desmoulier, 22 ans, tisserande. — Charles-Louis Leroy, 24 ans, tisserand et Marie-Louise Mortier, 18 ans, tisserande. — Carlos Herminez, 27 ans, tisserand et Sophie Vandenbroucke, 22 ans, tisserande. — François Demeyre, 24 ans, tisserand et Zoïla Herminez, 20 ans, tisserande. — Julien Callens, 28 ans, voyageur de commerce et Zénaïde Crombelinck, 21 ans, tisserande. — Camille Delrocux, 27 ans, tisserand et Sidonie Guevar, 28 ans, servante.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 mai au 7 juin. — Marie Picavet, 3 mois, Petit-Tournai. — Pierre Desmarchelier, 37 ans 6 mois, tisserand, St Liévin. — Ignace Landmans, 44 ans 9 mois, Ile Marie — Marie-Gabriel, 29 ans 10 mois, piquûrière, rue Neuve. — Marcelin Verriest, 76 ans 3 mois, sans profession, Hospice — Jeanne Huygelaert, 73 ans, ménagère, Touquet.

Etat-civil de Bondues. — NAISSANCES du 24 au 30 mai. — Jeanne Brutin, à la Payelle. — Elisa Resé, au lieu-Blanc. — Marie Lamarque, à la Payelle. — Clémence Marceaux, au Bois-Blanc.

MARIAGES du 24 au 30 mai. — Ernest Lamont, 27 ans, cordier, et Victorine Six, 19 ans, journalière.

Décès du 24 au 30 mai. — Néant.

[redacted]

Les amis et connaissances de la famille BAYART-CASSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Stanislas-Xavier BAYART, filateur, vice-consul du Brésil, chevalier de l'Ordre impérial de la Rose du Brésil, officier de l'Ordre du buste du libérateur des Etats-Unis du Vénézuela, décédé à Lille le 5 juin 1885, dans sa 68e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 10 courant, à 11 heures 3/4, en l'église de La Madeleine. — Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à 6 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pont-Neuf, 13, à Lille, à 11 heures 1/2.

Ils vous prient d'assister aux Messes qui seront célébrées dans ladite église mercredi 17 du dit mois, pendant toute la matinée, et à l'Obit Solennel qui sera chanté le même jour, à 11 heures. (Les Laudes à 10 h. 1/2.)

Des pains seront distribués aux pauvres et un don sera fait aux Œuvres paroissiales.

Les amis et connaissances de la famille WILLEM-DEBEUNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Victoire-Appoline-Joseph DEBEUNE, cabaretière, veuve de Monsieur Achille WILLEM, décédée à Roubaix, le 7 juin 1885, dans sa 5e année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 9 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 93, Estaminet du Vieux Lion d'Or.

Les amis et connaissances de la famille MICHON-VANNESTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri Cesar MICHON, décédé à Roubaix, le 8 juin 1885, à l'âge de 1 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'usage Solennels, qui auront lieu le mardi 9 courant, à 4 heures, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Concorde, 3.

Les paroissiens de l'église Sainte-Elisabeth feront célébrer le mercredi 10 juin 1885, un Obit Solennel Anniversaire pour le repos de l'âme de Maître Eloi GONTHIER, curé de la paroisse Sainte Elisabeth, décédé à Roubaix, le 1er juin 1884, à l'âge de 73 ans.

Le lendemain, jeudi 11, un Obit Solennel Anniversaire sera également célébré à 10 heures, en l'Eglise du Très-Saint-Rédempteur.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 9 juin 1885 à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANTOMME, veuf de Dame Eugénie DEJONGHE, décédé à Roubaix, le 10 mai 1885, dans sa 5e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 9 juin 1885, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul PLOUVIER, décédé à Wattrelos, le 11 juin 1884, à l'âge de 26 ans et 4 mois, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

[redacted]

ANNONCES JUDICIAIRES & LEGALES insérées au bureau de ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BELGIQUE

Le canon monstre à l'exposition. — Vendredi, on était occupé à hisser sur son affût, au moyen d'échaffaudages et de cordes, le canon monstre exposé par la France à l'exposition d'Anvers, lorsque tout à coup un craquement se fit entendre. Les ouvriers qui se trouvaient sous ce monstrueux engin de guerre eurent heureusement le temps de se retirer. Une seconde ou deux après, le canon, insuffisamment soutenu, tombait sur le sol en détruisant une grande partie des échafaudages.

Gand. — Le 18e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1880, par la ville de Gand, a eu lieu le vendredi 5 juin. Voici les numéros primés :

N° 105870 remboursable par 10,000 fr.
N° 113183 remboursable par 1,000 fr,
N° 859 par 500 fr.
Nos 45248 — 54265 chacun par 250 fr.

FAITS DIVERS

Voici une anecdote sur Charles Rogier qui vient de mourir en Belgique, qui a bien son côté pittoresque.

— Un jour, — il y a de cela une vingtaine d'années, — M. De Grelle et d'autres membres de la famille de l'illustre homme d'Etat, voulant lui ménager une surprise pour sa fête, chargèrent le sculpteur anversois, Jacques De Braekeleer, de faire un buste d'après des photographies qu'ils lui remirent.

L'artiste se mit à l'œuvre et modela en terre glaise l'image demandée.

M. Rogier venant à tous moments à Anvers, il ne fut pas très difficile à sa famille de l'amener dans l'atelier de M. De Braekeleer, sous prétexte de lui faire voir les dernières productions de cet artiste, dont la réputation commençait déjà à s'établir.

A un moment donné, M. De Braekeleer, sur un signe de M. De Grelle, enleva les loques mouillées qui recouvraient le fameux buste.

« Tiens ! fit M. Rogier, c'est moi. »

De Braekeleer était consterné : l'image ressemblait parfaitement aux photographies de M. Rogier, mais non à M. Rogier lui-même.

« Je vous demande pardon, Monsieur le ministre, se hâta-t il de répondre, ce n'est pas vous ; mais si vous voulez vous donner la peine de poser, je vous garantis une ressemblance absolue. »

En même temps, il fit pivoter l'établi et retourna le buste.

Poser ! Rogier n'aimait pas à poser. Sa figure prit une expression si maussade que personne n'osa insister. Adieu la surprise !

Le sculpteur eut une inspiration. Il se mit à parler politique, entassant à dessein hérésie sur hérésie. Il était derrière son établi, et Rogier était devant lui, assis sur un canapé.

« Ah ! ça, s'écria le grand parlementaire, que me chantez-vous donc ? Savez-vous bien que tout ce que vous me dites n'a pas le sens commun ! Non, tenez, c'est trop fort ! » Bref, s'animant de plus en plus, rejetant en arrière sa haute chevelure, l'œil étincelant, le geste désordonné, il entama une réfutation indignée des blasphèmes du sculpteur.

De temps en temps, ce dernier l'interrompait pour glisser un mot phénoménal, qui provoquait de la part de Rogier de nouvelles explosions.

Cela dura une heure.

De Braekeleer ne répondant plus rien, Rogier se leva : — En bien ! Monsieur l'artiste, dit-il, êtes-vous convaincu ? — Tout-à-fait, Monsieur le ministre.— C'est bien heureux !

Comme il se retirait avec M. de Grelle, l'artiste prit ce dernier à part et lui glissa à l'oreille ces mots : « Ça y est ! »

En effet, le jour de sa fête, la famille de M. Rogier lui apportait triomphalement son buste, qui était non-seulement ressemblant, mais parlant.

On devine que l'artiste, pendant qu'il excitait Rogier, le faisant poser, malgré lui, de la meilleure façon du monde, avait remanié son œuvre et lui avait donné, de ses doigts agiles, la vie et l'expression qui lui manquaient.

Naturellement, Rogier comprit qu'il avait été joué, lui si fin. Mais il trouva le trait charmant, et envoya, séance tenante, à M. Jacques De Braekeleer, une lettre de félicitations que celui-ci conserve pieusement dans ses archives.

Vengeance mystérieuse. — Un des administrateurs de la première banque nationale d'Oswego, M. Frank G Thrall, jouit, dans cette ville d'une haute considération et personne ne lui connaît d'ennemi. Samedi soir, il se rendit, avec Mme Thrall, à l'église méthodiste, laissant à la maison ses deux filles, Emma, âgée de dix-huit ans, et la petite Grace, âgée d'environ neuf ans. Comme tous les domestiques étaient sortis, Mme Thrall, avant de s'en aller à l'église, ferma soigneusement toutes les portes et les fenêtres. Elle oublia, cependant, une fenêtre sur le derrière de la maison, qui resta ouverte.

Vers huit heures, miss Emma coucha sa petite sœur et alla s'installer à son piano. Pendant qu'elle jouait tranquillement, elle entendit du bruit derrière elle et, en se retournant, elle fut tout effrayée de voir dans le salon deux hommes masqués, armés l'un d'un couteau de boucher et l'autre d'une énorme paire de ciseaux.

Ne doutant pas qu'elle eût affaire à des voleurs, peut-être même à des assassins, miss Emma voulut crier, mais elle n'eut eut pas le temps, car l'homme au couteau la saisit brutalement à la gorge, la prévenant qu'au moindre cri, il était décidé à l'égorger. Il lui dit qu'il ne lui voulait pas de mal, à elle personnellement, mais qu'il était venu pour se venger de son père. Il prit alors les ciseaux que portait son complice et se mit en devoir de couper les magnifiques cheveux de miss Emma, qui faisaient l'admiration et l'envie de toutes ses compagnes ; après cela, l'inconnu lui coupa ses vêtements, qu'il mit en lambeaux.

Pendant ce temps-là, son complice fouillait les meubles et empaquetait l'argenterie de la salle à manger. Enfin, les deux misérables partirent avec leur butin, et la jeune fille put appeler au secours ; mais quand les voisins arrivèrent, les malfaiteurs avaient déjà disparu. Des détectives ont été mis sur leurs traces. Il est probable que ces deux individus n'étaient en réalité que des voleurs de profession et qu'ils ont parlé de vengeance pour dépister la police.

Un tragique événement vient de se produire à l'asile des aliénés de Lehon, près Dinan, tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Un fou du département des Côtes-du-Nord, le sieur Trévilly, menuisier, s'est élancé, sans aucun motif, sur le frère Anatole et lui a brisé le crâne avec les lourds sabots dont il était chaussé. Le frère Philibert, chef cuisinier, accourut pour porter secours à son malheureux ami.

Un autre aliéné, nommé Bussière, de Lyon, ancien garçon de café, se précipita vers le nouveau venu et le frappa également à coups de sabots au visage.

Puis ces deux aliénés prirent la fuite dans le vaste enclos de l'établissement, et se dirigèrent vers la demeure du docteur Barbe, médecin de l'établissement, avec l'intention de le tuer. Des frères, des domestiques et un sieur Leboil, ancien professeur de gymnastique, se mirent à leur poursuite. « N'approche pas, ou tu es mort ! » s'écria Bussière.

Leboil, s'élançant courageusement vers l'aliéné, parvint à lui lier les mains, puis il arrêta aussi Trévilly.

Trévilly avait étranglé sa femme et failli tuer sa tante, avant d'être placé dans la maison des aliénés ; cependant, comme, depuis son arrivée à l'asile, il y a plusieurs années, il avait paru tranquille, on le considérait comme à peu près guéri.

Le frère Anatole est mort, après douze heures d'agonie : c'était un ancien brigadier de gendarmerie, âgé de 62 ans. On espère sauver le frère Philibert.

Le barreau français et la réclame. — On vient de découvrir à Paris, à propos de l'affaire Quinet-Bayot, un scandale où deux avocats parisiens sont gravement compromis.

M. Quinet, qui va comparaître sous peu devant le jury de la Seine, choisit pour avocat Me Desjardin.

Or, la première fois que Me Desjardin alla rendre visite à son client, dans sa cellule de Mazas, M. Quinet lui tendit deux lettres qu'il venait de recevoir.

— Ils vont bien, lui dit-il, vos confrères du barreau de Paris ! Ils ne courent pas après la réclame ! Tenez, en voici deux qui veulent à toute force me défendre.

Dans la première lettre, en effet, un avocat, Me X..., se targuant d'une situation électorale, offrait ses bons offices et ses relations politiques à M. Quinet.

La seconde était d'un ancien boursier, lequel, rappelant au prisonnier une prétendue liaison aux eaux d'Evian — nous sommes précis — se mettait à son entière disposition, ainsi que son fils, avocat à la cour d'appel.

Me Desjardin eut la délicatesse de ne rien dire ; mais un autre avocat, arrivé en retard pour essayer d'accaparer la cause, n'eut pas les mêmes scrupules. Il fit mentir le proverbe qui dit « les loups ne se mangent pas entre eux ». Il dévoila le pot aux roses. Le conseil ouvrit une enquête et nomma un rapporteur, Me Cresson, qui obtint de M. Quinet la remise des deux lettres compromettantes. Me X..., l'avocat qui occupe une situation politique, fut le premier mandé. Comme son passé professionnel était intact, comme il parut certain qu'il n'avait agi que dans un mouvement irréfléchi, on se contenta de lui retirer, pour trois mois, le droit de porter la robe.

Quant au fils du boursier, son affaire était plus sérieuse.

D'abord, ce n'était point son père qui avait écrit la lettre, c'était lui.

Ensuite, l'enquête faite sur ses antécédents amena de singulières découvertes.

Me Y..., dans la liquidation d'une société financière, avait empoché à son bénéfice quelque chose comme 20 p. c. de l'argent obtenu !

Ce fait, étant dévoilé juste au moment où l'on faisait l'enquête sur l'affaire du docteur Quinet, c'en était trop : le conseil de l'ordre dut sévir et Me Y... fut impitoyablement rayé du tableau des avocats.

L'enquête a encore dévoilé le cas de plusieurs avocats qui ont payé des pots de vin à des gardiens de prison ou ont envoyé des lettres à des détenus, afin de se faire une clientèle.

Un cas est celui d'un autre jeune avocat, Me Z..., qui avait fondé, à l'usage des marchands de vin, un petit journal spécial et promettait à chaque abonné une plaidoirie gratis, en cas de poursuites pour *mouillage* !!

Du propre !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Congrès catholique de Paris

Paris, 8 juin. — Après avoir clôturé, hier, leurs exercices, par une cérémonie religieuse qui a eu lieu, dans l'après-midi, à Notre-Dame, les membres de l'Œuvre des Cercles catholiques se sont réunis le soir, dans un banquet d'adieux, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. de la Bouillerie.

A l'Académie française

Paris, 8 juin. — La commission nommée par l'Académie française pour entendre la lecture des discours que M. Victor Duruy et Mgr Perraud doivent prononcer, dans la séance publique de réception du jeudi 18 courant, se réunira jeudi prochain, à deux heures, à l'Institut.

On sait que M. Victor Duruy succède à M. Mignet.

Il restera encore deux autres réceptions à faire après celle-là ; mais les dates n'en sont pas encore fixées : celle de M. Joseph Bertrand et celle de M. Ludovic Halévy.

De plus, la mort récente de Victor Hugo, Edmond About, du duc de Noailles, a fait trois nouveaux vides à l'Académie, qui nécessiteront trois nouvelles élections. Le fauteuil du successeur de M. Edmond About, la seule fixée, aura lieu le jeudi 25 de ce mois.

M. Jules Ferry à Paris

Paris, 8 juin. — On lit dans le *Gaulois* :

« M. Jules Ferry, à peine débarqué à Paris, est allé hier, à trois heures et demie, visiter l'exposition des Portraits du siècle. Il tenait à voir l'étude de M. Bonnat, d'après Victor Hugo, sur son lit mortuaire.

« L'ancien président du conseil était coiffé d'un chapeau gris dont la couleur claire faisait ressortir le teint basané de son visage, noirci au soleil d'Italie. »

M. Calla à Lyon

Lyon, 8 juin. — M. Calla, le député conservateur de la Seine, a fait, hier, à la Croix-Rousse, sur l'invitation du comité conservateur, une conférence, à laquelle assistaient plus de deux mille personnes, dont moitié d'ouvriers, parmi lesquels figuraient plusieurs membres des chambres syndicales ouvrières.

M. Calla a commencé par déclarer qu'il ne venait pas poser sa candidature, mais qu'il avait été attiré à Lyon par le souvenir de son aïeul, ami et collaborateur de Jacquard.

Il a fait ensuite un tableau saisissant de la politique gouvernementale durant ces quinze dernières années, aux divers points de vue des finances, des expéditions aventureuses, de l'influence étrangère, de la guerre aux écoles politiques, allant en une véritable faillite.

Il a terminé en faisant un appel énergique aux électeurs pour éviter la banqueroute morale et matérielle de la France.

De nombreux applaudissements chaleureux et répétés ont salué les paroles de l'orateur.

Le crime de Montreuil

Paris, 8 juin. — Un crime horrible a été commis, hier, à Montreuil.

Une dame Bersitonne, veuve d'un huissier de la Chambre des députés, propriétaire d'une maison isolée, située au lieu dit La Boissière, et qu'elle habitait seule, a été trouvée étouffée sous son lit, qu'on avait repoussé sur elle.

Plusieurs autres blessures à la tête ont été constatées.

M. Bouteiller, commissaire de police, a ouvert une enquête et a envoyé le cadavre à la Morgue.

Le feu à Stamboul

Constantinople, 8 juin. — Hier soir, un incendie a éclaté dans le quartier de Stamboul ; environ 300 maisons ont été brûlées, parmi lesquelles 50 magasins et 3 mosquées.

Plusieurs personnes ont été blessées. Il y a eu une victime.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'évacuation du Toukin par les Chinois

Tien-Tsin, 8 juin. — Li-Hung Chang a communiqué à M. Patenôtre une dépêche du vice-roi de Canton, annonçant que Li-Uvinh-Phuoc se prépare à remonter vers l'Yunnam, et à évacuer le Tonkin.

Le canal de Suez

Paris, 8 juin. — Suivant le *Morning Post*, la France et l'Angleterre sont résolues à adhérer à la proposition italienne, concernant la neutralité du canal de Suez.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 8 juin 1885

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à deux heures.

Le scrutin de liste

L'ordre du jour appelle la discussion des modifications apportées par le Sénat à la proposition de loi relative au rétablissement du scrutin de liste.

L'article 1er est adopté sans débat.

Sur l'article 2, M. Le comte combat la disposition sénatoriale, tendant à exclure les étrangers du chiffre de la population

M. Clémenceau demande pourquoi il ne serait pas tenu compte du nombre d'étrangers dans les élections législatives, quand il en est tenu compte dans les élections sénatoriales.

L'orateur critique cette innovation comme rétrograde. Jamais pareille idée n'a été émise avant M. Desonnier.

M. Constans, rapporteur, dit que la réduction porte seulement sur quatorze sièges.

Il invoque la nécessité d'inscrire promptement le principe du scrutin de liste dans la loi électorale.

Renvoyer le projet au Sénat serait risquer son rejet définitif.

M. Clémenceau insiste.

M. Brisson, président du conseil, intervient. Il y a, dit-il, entre la Chambre et le Sénat une sorte de transaction honorable.

Le Sénat voulait une réduction de 40 sièges. Il se contente de 12 à 14.

Si le Sénat contredit la Chambre sur la question des étrangers, il donne satisfaction sur les autres points (Approbation au centre).

M. Clémenceau se défend de faire de l'opposition au ministère, mais il regrette son intervention.

La base électorale de la Chambre sera plus étroite que celle accordée aux représentants du suffrage restreint.

L'article, avec la disposition excluant les étrangers du chiffre de la population, est adopté par 288 voix contre 174.

M. Lanjuinais combat l'article 4 portant l'inéligibilité des princes.

La séance continue.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

LE CHATEAU DE TRÉLOR, par ALEXANDRE RECOFFORT. — Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. E Plon, Nourrit et Cie, rue Garancière, 10.

M. Recoffort, l'auteur de *Pylade*, roman si apprécié des amateurs de saine littérature, nous offre aujourd'hui une étude des mœurs de province, saisie sur le vif. Un style aussi serré qu'attachant, une action fort dramatique, un intérêt croissant de page en page : telles sont les qualités par lesquelles se recommande ce livre remarquable.

Les personnages que l'auteur met en scène sont de curieux produits de l'évolution moderne : d'un côté, une noble famille, ruinée ; de l'autre, une famille de petits bourgeois, presque de paysans, parvenus, enrichis. Un amour, qui rapproche et trouble les deux maisons, tel est le nœud de l'intrigue passionnante du *Château de Trélor*. Ajoutons que M. Recoffort le dénoue avec la plus aimable habileté, et ce n'est pas le moindre charme de ce mélancolique récit.

Il prouve, une fois de plus, qu'on peut amuser sans cesser d'être moral, et que des sentiments honnêtes peuvent former la plus gracieuse des histoires romanesques.

Kermesses et fêtes de l'arrondissement de Lille. — Le 14 juin. — Beaucamps, Fâches, Gruson, Hantay. — Fête communale de Lille (jeux, courses illuminations, concert). — Carrousel à Nomain.

15 juin. — Continuation de la fête communale de Lille (jeux, concert, ascension nocturne d'un ballon).

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois d'avril 1885 :

Versements reçus de 78.340 déposants, dont 15.432 nouveaux	8.617.611 73
Remboursements à 25.871 déposants, dont 6.166 pour solde	7.230.910 50
Excédents des versements	1.386.701 23

Opérations effectuées dans le département du Nord, pendant le mois de mai 1885 :

Versements reçus de 1.944 déposants, dont 890 nouveaux	159.643 26
Remboursements à 531 déposants, dont 181 pour solde	115.580 41
Excédents des versements	44.062 85

LILLE, 77, RUE NATIONALE, LILLE

AU VIEUX CHÊNE

Dissolution de Société

VENTE AU RABAIS

DE TOUTES LES

MARCHANDISES

EN MAGASIN 2821-10950

400 Fr. avec 150 Fr. dans trois mois par des achats de rentes françaises. — Demander la circulaire au Journal L'INFORMATION, 14, RUE DU HELDER, PARIS

1094

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, lundi 8 juin.

(Dépêche spéciale)

Farines. — 12 marques. — Tendance soutenue.

	6 juin	8 juin		6 juin	8 juin
Disponible.	47 ..	47 10	Juillet-août	45 65	46 60
Juillet....	48 10	48 10	4 derniers.	51 .5	51 90

Marque Corbeil 51

Circulation : 12 600.

Blés. — Tendance calme.

Disponible.	23 10	23 10	Juillet-août	23 80	23 80
Juillet.	23 60	23 50	4 derniers.	24 80	24 75

Seigles. — Tendance calme.

Disponible.	17 50	17 50	Juillet-août	17 40	17 80
Juillet....	17 50	17 50	4 derniers	17 [illegible]	17 25

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Co, représentés à Roubaix par M. Jules CAUET.

samedi 6 juin. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK			CHICAGO		
Juillet	53 1/4	Janvier ..	./.	Juillet.	45 1/2	Janvier ..	./.
Août..	54 ./.	Février ...	./.	Août...	45 1/2	Février ..	./.
Sept..	55 ./.	Mars.....	./.	Sept...	45 3/4	Mars ...	./.
Octob.	56 ./.	Avril ...	./.	Octobre	46 1/4	Avril ...	./